

La Géorgie alerte sur une fraude internationale au brandy

Les autorités douanières de ce pays viticole estiment qu'un fournisseur espagnol de plusieurs maisons françaises a pu les berner en leur vendant de l'eau-de-vie de grain à la place d'eau-de-vie de vin.

PIERRE-LOEIZ THOMAS
plthomas@lefigaro.fr

CONSUMMATION Des maisons de cognac ont-elles exporté, à leur insu, du brandy incorporant de l'eau-de-vie de grain, en lieu et place de l'obligatoire eau-de-vie de vin ? C'est ce que soupçonne l'Association des producteurs de vins géorgiens rassemblant les principaux acteurs du marché de l'eau-de-vie de vin de ce pays viticole bordant la mer Noire, au sud de la Russie. L'affaire est si importante, là-bas, que les autorités douanières géorgiennes ont mené une enquête en 2018 avant d'alerter leurs homologues en Espagne et en France. À son tour, Bercy a ouvert une enquête et aurait même diligenté des perquisitions en Charente. Contactées par *Le Figaro*, les Douanes n'ont pas souhaité commenter l'affaire.

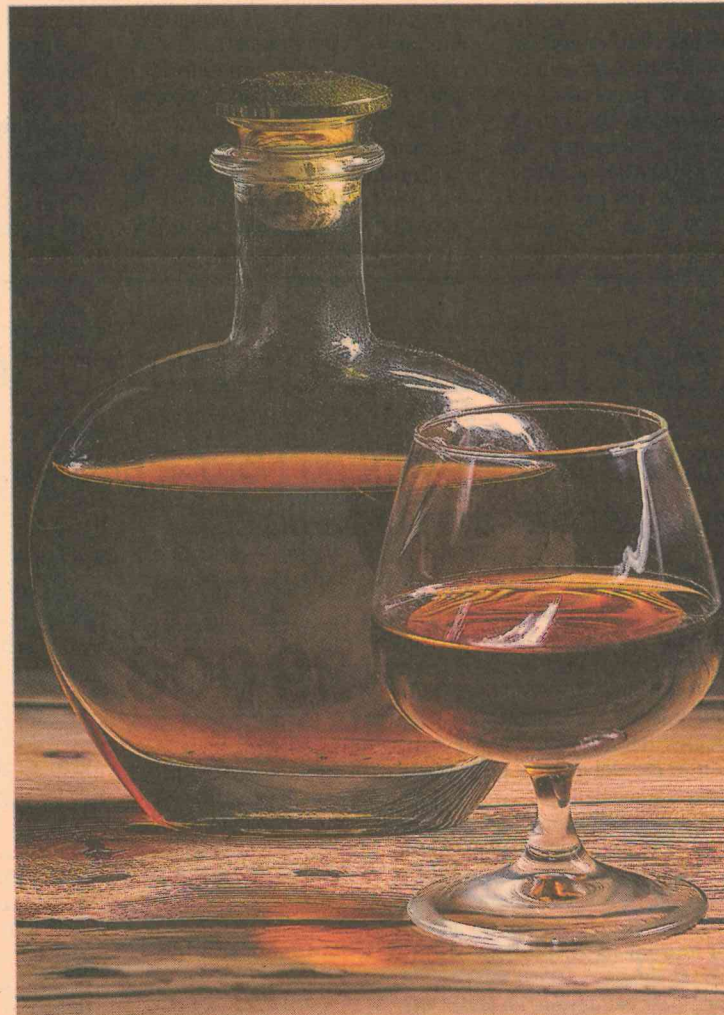
Le Bureau national interprofessionnel du cognac (BNIC) se dit étranger au problème, dans la mesure où celui-ci ne concerne pas le plus célèbre des spiritueux français. Mais si le cognac n'est pas en cause, la fraude présumée concerne le brandy fait dans la région. De nombreuses maisons de cognac produisent en effet aussi du brandy, soit sous leur marque (Marquis de Villard, Grand Empereur, Cigogne Noire, Saint-Rémy...), soit pour des négociants étrangers qui l'embouteillent localement (60 % la production est exportée en vrac).

Le savoir-faire d'assemblage des maisons françaises est une valeur ajoutée pour leur brandy, vendu plus cher que la moyenne. Elles en ont exporté l'an passé 325 millions de litres, notamment vers la Russie, l'Allemagne, le Royaume-Uni et la Chine, pour un montant de 189 millions d'euros.

La réglementation stipule qu'à l'inverse du cognac exclusivement fabriqué à partir des raisins du vignoble délimité par l'AOC, le brandy made in France peut être composé d'eau-de-vie... importée. À condition, et c'est là que se trouve l'origine de la fraude présumée, qu'il s'agisse exclusivement d'eau-de-vie de vin, et non de d'eau-de-vie de grain, ingrédient du whisky et de la vodka.

Eau-de-vie de maïs en provenance de Moldavie

La Géorgie en est un des fournisseurs et exporte une grande partie de sa production d'eau-de-vie de vin en France. C'est dire que son image risque gros avec l'escroquerie dénoncée par ses producteurs de vins. « *Altosa, une société espagnole détenue par Juan Antonio Lopez Ramirez, aurait falsifié des bordereaux de livraison faisant passer de l'eau-de-vie de maïs bon marché, qu'il a fait transiter par la Géorgie, pour de l'eau-de-vie de vin géorgienne, bien plus coûteuse à produire, assure leur porte-parole. En 2018, les exportations de la filiale géorgienne d'Altosa ont fortement grimpé. Or seuls des producteurs*



De nombreuses maisons de cognac produisent aussi du brandy, soit sous leur marque, soit pour des négociants étrangers qui l'embouteillent localement. TAILEX/STOCK.ADOBE.COM

déjà établis sont en capacité de distiller de tels volumes d'eau-de-vie de vin. »

Après analyse des bordereaux, l'Association des producteurs de vins géorgiens soupçonne que de l'eau-de-vie de maïs en provenance de Moldavie serait « devenue », après un court passage dans la filiale géorgienne d'Altosa, de l'eau-de-vie de vin vieillie en fût pendant un an. Cette transformation multiplierait par plus de trois le prix au litre du spiritueux : un litre d'eau-de-vie de maïs coûte aux alentours de 70 centimes d'euro, contre 3 euros pour un litre de brandy.

« *Altosa pourrait avoir vendu cette eau-de-vie frauduleuse à des maisons de cognac françaises engagées sur le marché du brandy. En outre, l'eau-de-vie de maïs distribuée par Altosa et d'autres sociétés de Juan Antonio Lopez Ramirez serait utilisée par sa filiale française A.Staub pour son brandy French Club par exemple* », alerte le porte-parole de l'association géorgienne. Ni la maison A.Staub, ni sa maison mère Altosa n'ont souhaité répondre au *Figaro*.

« *Cette fraude porterait sur un volume estimé de 8 millions de litres de spiritueux importé illégalement en Europe sous une appellation falsifiée, souligne le porte-parole de l'association des producteurs de vin géorgien. En écornant l'image de qualité géorgienne et française, elle pourrait porter préjudice aux ventes de brandy français à l'international.* » ■

8
millions
de litres
de spiritueux
auraient été importés
illégalement en Europe
sous une appellation
falsifiée,
selon l'association
des producteurs de vin
géorgien